



Bulletin d'informations Municipales (N° 26 - octobre 2009)

Le mot du Maire :

Chers amis barzunais,

Voici notre bulletin d'informations de Barzun qui permet de vous rendre compte de l'activité de la municipalité et, en ce début de saison, des activités de nos associations qui insufflent un souffle de vie à notre commune en préservant le bien-être du village. Outre les informations municipales, vous allez découvrir les décisions prises ces derniers mois par le conseil municipal.

Je me dois de vous informer que les communes de Labatmale et de Pontacq ont souhaité rejoindre la Communauté de Communes « Ousse-Gabas » dès le mois de janvier 2010 ! En ce qui nous concerne, c'est à l'unanimité, que le conseil municipal de Barzun a délibéré favorablement à leur adhésion. Pour Barzun, commune limitrophe, c'est un grand souffle d'air frais qui nous parvient car nous sommes à Barzun « tournés » vers ces communes, ne serait-ce que pour les commerces et les services, le sport, et tant d'autres activités... Un pas de géant vient d'être fait, libérant ainsi nos relations publiques, même si elles étaient bonnes jusqu'alors. Les 12 autres communes de la CCOG ont également accepté à l'unanimité ces adhésions.

Comme je vous l'avais indiqué dans le précédent bulletin, les travaux du cimetière ont été réalisés et c'est avec plaisir que vous nous faites part de votre satisfaction de voir cet espace de recueillement rénové avec le parking débarrassé du piquet métallique rouillé.

Le nouveau bâtiment technique, situé Impasse du Canal du Moulin, est en voie de finition, les accès seront ensuite faits après étude des devis.

Une partie de la rue du Poublan et les travaux prévus de la rue du Bois (busage et bitume) sont réalisés.

Notre matériel communal donne des signes de faiblesse, puisque l'épaveuse achetée en 1985 et utilisée avec la commune de Livron vient d'être remplacée par une machine neuve.

Dans le prochain budget, nous allons étudier l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques de la rue du Château ainsi que le centre bourg subventionné par le syndicat d'électrification.. Une fois ces travaux d'enfouissement faits, le revêtement et l'évacuation des eaux pluviales seront réalisés par le département (Conseil Général), du lavoir au STOP Bouly. Puis nous étudierons l'embellissement de la Place du village avec l'amélioration du parking et de la circulation piétonnière.

Croyez-moi nous irons chercher comme d'habitude les subventions possibles et nous ferons tout pour y arriver.

Sachez qu'en ces temps actuels, ce n'est pas aussi facile que ça, vu la conjoncture économique actuelle et prévisible pour les mois à venir.

Je terminerai mes propos en vous souhaitant un bon automne, une bonne année scolaire aux jeunes, et gageons d'échapper à cette grippe « A » tant annoncée...

Maurice Minvielle

Quelques photos ...



Ce container, situé Rue du Pouban à côté des containers à verre derrière le lavoir, est destiné à recevoir vos vieux **vêtements**, vieilles **chaussures** et **maroquinerie** qui remplissent vos placards ! Et même les **jouets** ! Il suffit de les apporter dans des sacs plastiques (sacs noirs des ordures) et de les glisser dans ce container blanc.

Posez le sac, levez la poignée, et votre don sera précieux pour « Le Relais » gestionnaire de ces boîtes, et associé avec Emmaüs, c'est un geste solidaire et écologique ! et qui contribue à la lutte contre l'exclusion .

Ce que deviennent vos apports :

- 13 usines en France
- Réemploi à 40% : 10% revendus dans les boutiques « Ding Fring » en France, 30% exportés dans les pays en voie de développement.
- Recyclage à 60% : chiffons, coton, laine, matériaux d'isolation, etc...

Après le columbarium destiné à recueillir les urnes funéraires, les conseillers et les employés communaux ont terminé le « **Jardin du Souvenir** ».

Le cercle est destiné à recevoir les cendres du défunt et sur le livre en marbre (côté gauche de la photo) une plaque donnant l'identité du défunt sera apposée.



VIE MUNICIPALE

Au fil des lignes ci-après, vous pourrez lire les diverses informations données et les délibérations prises lors des précédentes réunions du conseil municipal de la commune. Vous y trouverez aussi une rubrique concernant tous les travaux réalisés

Informations

* M. le Maire a rencontré le secrétaire général de la préfecture pour faire le point sur les zones inondables du PPRI. Aucune modification n'est possible par rapport au plan de prévention des risques inondations en vigueur.

* Le chauffage de la salle des sports a connu des dysfonctionnements et la garantie a joué puisque l'installateur a remplacé les 4 tubes défectueux; ces pannes sont rares et estimées à 0,5% d'après le constructeur.

* Des composteurs individuels de 360 litres permettant de réduire votre poubelle ont été distribués.

« Vous pratiquez déjà le tri et vous souhaitez alléger encore plus votre poubelle... Des composteurs sont disponibles au prix de 15 € pour valoriser tous les déchets fermentescibles et une partie des déchets verts du jardin.

Vous êtes intéressé par la démarche, ne perdez plus de temps et présentez vous à la mairie de Barzun pour récupérer le kit compostage du parfait éco-citoyen ! »

* Le logement communal de l'école a changé de locataires. Bienvenue à Mme Elena Delsuc, M. Laurent Larroque Larraburu et leur bébé.

* Comme prévu par la loi,+/- nous avons fait contrôler les parties électriques de la salle des sports par la société APAVE (coût du contrôle : 284€, coût des travaux divers pour mise aux normes : 562,79€ TTC)

* Grippe H1/N1 : La veille de la rentrée scolaire, des directives sont arrivées en grand nombre par internet pour modifier nos équipements. Nous avons donc dû, dans la précipitation, commander des essuie-mains papier avec des distributeurs spéciaux, des distributeurs de produits de lavage des mains conformes aux règles d'hygiène.

A ce jour des distributeurs à papier et à savon antibactérien sont en place à l'école comme à la cantine.

* Un Règlement intérieur a été adopté pour la cantine et la garderie communale.

* Des barzunais ont participé à la garburade d'Oloron où nos concurrents ont été classés 5^{ème} sur 35. Un bel exploit pour ce coup d'essai et BRAVO aux 3 récipiendaires.

* L'accueil des nouveaux habitants de la commune aura lieu en début d'année 2010.

* Le conseil municipal a émis le vœu de principe de vendre le terrain cadastré ZI 3 de 17a55 situé chemin du Sausse direction Hours. Les propriétaires riverains seront consultés en priorité. Tout renseignement pourra être obtenu à la Mairie.

* Le Conseil Régional a mis à disposition des jeunes 15-25 ans une plaquette d'informations sur les aides possibles. Les jeunes peuvent venir la chercher à la mairie.

* Rapport du SAPO : il se trouve à la mairie et concerne les habitations non desservies par l'assainissement collectif. Chaque foyer concerné a reçu un rapport avec les travaux à réaliser pour se mettre en conformité avec la loi.

* Exposition « Jean Moulin » du 10 au 13 octobre à la Mairie de Barzun (organisée par la Mairie) >> voir article ci-après

* Conseil Municipal des Jeunes : sera lancé début 2010 avec le concours pédagogique des enseignants de l'école de Barzun

* Nous attendons le dossier des travaux du cabinet d'études qui se charge de préparer le dossier d'enfouissement des lignes rue du Château et centre-bourg.

* Epareuse : Notre ancienne épareuse est fatiguée et a été vendue. Une nouvelle vient d'être achetée à moitié avec Livron (coût de l'épareuse : 16 923,40€ TTC).

Délibérations

► Le conseil municipal a accepté l'adhésion à la communauté de communes « Ousse-Gabas » (CCOG) de Labatmale et de Pontacq, à compter du 1^{er} janvier 2010.

► Le conseil municipal a délibéré afin de transférer la compétence « Mise en œuvre du schéma départemental d'aménagement linguistique en faveur de la langue occitane/gascone/béarnaise » à la CCOG.

► Le conseil municipal a délibéré afin de transférer la compétence « Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics » à la CCOG
M. Francis Dehaine a été désigné pour représenter la commune à cette commission de la CCOG.

► Le conseil municipal a revu les tarifs cantine pour l'année scolaire 2009/2010 :
>> pas d'augmentation par rapport à l'année scolaire 2008/2009

► Le conseil municipal a revu les tarifs garderie pour la rentrée de septembre 2009 :
- familles résidant à Barzun : 1,90€ / jour / enfant avec une facture d'un maximum de 21€/mois/enfant (maximum de 19€/mois/enfant si la famille fait garder 2 enfants et plus).
- familles résidant hors Barzun : 2,00€ / jour / enfant avec une facture d'un maximum de 23€/mois/enfant (maximum de 21€/mois/enfant si la famille fait garder 2 enfants et plus).

► Du mobilier scolaire pour la classe de maternelle a été acheté, vu les effectifs des plus petits en hausse (achat de tables et chaises pour 504,71€)

► Lecture et approbation du rapport 2008 sur la qualité des eaux potables distribuées par l'unité de gestion du syndicat d'adduction d'eaux de la vallée de l'Ousse. Le document est consultable en Mairie.

► Lecture et approbation du rapport 2008 sur le service assainissement géré par le SAPO (syndicat d'assainissement de la plaine de l'Ousse). Le document est consultable en Mairie.

► Lecture et approbation du rapport 2008 sur les déchets, prix et qualité du service public d'élimination établi par la CCOG. Le document est consultable en Mairie

► Réhabilitation des décharges brutes : Un recensement des décharges (haut du Poublan, Cami Bielh) a été fait par la CCOG et le Conseil Général qui a la compétence « Environnement ». Il ressort que des aménagements doivent être réalisés à l'ancienne décharge du Poublan (apport de terre végétale après élagage sur le flanc de ce site). Le financement des travaux sera pris à hauteur de 50% par la CCOG, subventionnés par l'ADEME. Les 50% restant seront à la charge de la commune. Toutes les anciennes décharges de toutes les communes sont concernées. Par contre les anciennes décharges du Cami Bielh ne demandent pas de travaux de réhabilitation.

► La société GUELIN a été choisie pour les interventions et pour assurer l'entretien du chauffage de la salle des sports (893€ TTC par an)

► Dans le cadre de la dématérialisation des procédures, une convention de télétransmission avec M. le Préfet a été signée par le Maire.

► Le poste de Mme Isabelle FRERE, notre secrétaire de Mairie, sera transformé en poste de Rédacteur suite à une promotion.

► Recensement de la population : l'INSEE va procéder du 21 janvier 2010 au 20 février 2010 au recensement des foyers de Barzun. Chacun d'entre vous sera sollicité comme en 2005 pour renseigner les imprimés qui seront donnés par l'agent recenseur. Réservez-lui un bon accueil. Madame FRERE est nommée coordonnateur pour ce recensement.

► Un nouveau container blanc « Le Relais » vient d'être installé à notre demande rue du Poublan à côté des colonnes à verre. Voir photo page 2.

► La Préfecture nous informe qu'un recensement des agriculteurs va avoir lieu en 2010. Une commission sera créée dans chaque commune. Tout agriculteur intéressé pour faire partie de la commission doit se faire connaître à la mairie.

Travaux réalisés ces dernières semaines

- Chemins ruraux, rues: réfections par une entreprise ou par employés communaux, désherbage, nettoyage
- Rue du Poublan : élargissement rue face au silo, création de fossé et évacuation eaux pluviales
- Anciennes décharges Poublan et Cami Bielh : élagage et nettoyage + débroussaillage par employés communaux
- Ecole : création d'un espace informatique, pose de porte-manteaux supplémentaires, de matériels sanitaires, nettoyage espaces verts et arbres, peintures, etc...
- Cantine : rambarde accès, peinture, pose murale, création range serviettes
- Salle des Sports : travaux électriques,
- Cimetière : réfection murs par entreprise, création du « Jardin du souvenir » par conseillers et employés, peintures
- Parking cimetière : enlèvement piquet métallique et enfouissement lignes par entreprise, mise en place d'un transformateur
- Local technique : construction neuve par entreprise, création liaison impasse canal du moulin et chemin Laborde (à terminer)
- Rue du Bois : enrobé et busages par entreprise
- Mairie : Pose rambarde et peinture

● **A noter que le Conseil Général a fait la réfection de la rue du Poublan. La suite de la RD 418 sera réalisée en 2010, en principe, après que la commune ait réalisé l'enfouissement des lignes rue du Château.**

Vitesse excessive sur la voirie communale

Tout conducteur doit rester maître de son véhicule.

Lors d'un test sur une piste auto-école en roulant à 50 km/h sur une route sèche, il est demandé aux candidats de stopper le véhicule à partir d'une limite matérialisée par un drapeau. La plupart des candidats arrêtent le véhicule entre 24 et 28 mètres.

Le même test fait avec un signal sonore donne un arrêt du véhicule entre 30 et 36 mètres, soit de 6 à 8 mètres de plus...

Qu'en est-il lorsqu'on n'est pas très attentif ? A seulement 36km/h, nous parcourons 10 mètres par seconde !

Alors limitons notre vitesse dans les rues du village car un animal peut survenir, un enfant qui traverse, etc... et posons le portable...

Que ces quelques éléments puissent nous inciter tous à la prudence.

Vaccination Grippe « A »

Nous sommes en mesure de vous donner quelques éléments reçus de la DDASS concernant la Grippe A et la vaccination :

- une liste de personnes à risque sera établie au niveau national (personnes santé fragile, femmes enceintes, jeunes enfants, etc...).
- la caisse d'assurance maladie vous convoquera à votre domicile en fonction du risque, mais à terme chaque personne recevra une convocation avec un « Bon de vaccination »
- le lieu de vaccination pour les barzunais est : Salle Polyvalente-Place de la Hourquie à Morlaàs (64)
- avec le « Bon de vaccination » que vous pourrez recevoir, les directives seront données afin de vous rendre au centre de vaccination à **Morlaàs**.
- **Les personnes qui recevront ce « Bon », qui souhaitent se faire vacciner et qui ne peuvent absolument pas se déplacer au centre de vaccination de Morlaàs devront nous le signaler à la Mairie afin de prévoir une solution alternative.**

Précisons que cette vaccination objet de tant de commentaires à la TV, radio ou Presse, n'est pas obligatoire !

Inscription listes électorales

La période d'inscription sur les listes électorales est ouverte depuis le 1er septembre jusqu'au 31 décembre 2009. Il vous suffit de venir à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Il s'agit d'une démarche citoyenne importante pour les élections régionales de 2010.



EXPOSITION

« JEAN MOULIN, un héros moderne »



A notre demande cette année, dans le cadre du devoir de mémoire, la Commune de Barzun accueille l'exposition consacrée à « Jean Moulin », Premier Président du Conseil National de la résistance, chef de réseaux, qui mourut sous la torture dans une prison de la gestapo à Lyon en juin 1943.

Cette exposition est pilotée par les anciens combattants prisonniers de guerre et veuves d'anciens combattants ainsi que par le Souvenir Français.

Tous les Barzunais pourront la visiter à partir du 10 novembre 2009 et en particulier le 11 novembre après la cérémonie qui aura lieu au monument aux morts à 10h00.

Entrée gratuite.

Des permanences seront tenues aux jours et heures suivants :

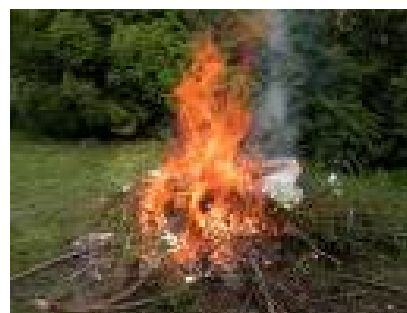
Mardi 10 novembre	16h à 18h	Jeudi 12 novembre	10h à 12h 16h à 18h
Mercredi 11 novembre	9h à 12h	Vendredi 13 novembre	10h à 12h

La cérémonie de commémoration du 11 novembre aura lieu à 10h00 devant le Monument aux Morts le 11-XI-2009.

Brûlage des déchets verts, de pailles et autres ...

L'article 84 du Règlement sanitaire départemental stipule que « **le brûlage à l'air libre des déchets est interdit** »

Les feux et la fumée sont souvent une gêne pour le voisinage (odeurs de fumée, linge, habitations, etc), un risque (incendie en cas de vent, atmosphère), un danger (visibilité routes)...



En conséquence les particuliers disposant d'un jardin ou d'un potager peuvent s'équiper d'un composteur individuel.

De plus les déchetteries d'Espoey et de Pontacq sont accessibles à tous les barzunais et acceptent, à ce jour, jusqu'à 2m3 par semaine par foyer.

En cas de volume trop important :

- les particuliers doivent contacter la CCOG (0559160881)
- les professionnels peuvent se rendre à la plateforme de compostage située Chemin Cabarre à SOUMOULOU (sur la route de GOMER), prestation payante pour les professionnels.

VOLS : l'affaire de tous

De nombreux cambriolages ont eu lieu ces temps-ci dans notre région (Bénéjacq, Livron, Coarraze, Nay, Pontacq, etc...), les actualités en sont fournies. Cette constatation est nationale mais aussi locale chez nous (+12%). La plupart des vols sont l'argent liquide, les bijoux, ordinateurs et écrans plats facilement revendables.

Lors d'une réunion organisée le vendredi 16 octobre par le Commandant de la Brigade de Nay et de Pontacq (Lieutenant Derinck) il a été fortement recommandé de ne plus laisser de numéraires en nombre important chez soi comme dans des lieux susceptibles d'en avoir (mairies, écoles, commerces, etc).

Tout le département est touché par cette vague et les cambrioleurs agissent en vrais professionnels. Il s'agit surtout d'équipes qui agissent soit en l'absence des occupants comme en leur présence (sieste, sommeil, jardinage, étendue de linge, etc).

Les services de gendarmerie ne peuvent tout faire, tout voir et surveiller. Ils comptent donc sur notre vigilance pour :

- bien fermer les portes à clé, voire le portail lorsqu'on va au jardin, à l'étage
- fermer les volets, les fenêtres accessibles
- utiliser des systèmes d'alarmes si possible
- éviter les tentations (clés sur la porte, sacs à mains en évidence, fenêtres ouvertes longuement pour aérer)
- clés sur la voiture et objets sur les sièges

Lors des vols il y a souvent des repérages qui se font par des complices :

- ▶ ne pas hésiter à inscrire sur un papier ou sur le portable
- les numéros de voitures qui circulent suspectement
- le type, la couleur du véhicule
- l'aspect et le nombre des personnes
- ▶ ces renseignements peuvent toujours servir

De même il y a souvent des appels téléphoniques d'inconnus (numéro caché) : il vaut mieux répondre car ce peut être des repérages pour savoir si le logement est occupé. Si l'interlocuteur raccroche dès que vous répondez notez quand même l'heure de l'appel sur un papier (la gendarmerie pourra toujours retrouver le n°)

Dans tous ces cas, vous pouvez contacter la gendarmerie au :

- 17
- Brigade de Pontacq : 05 59 53 77 60
- Brigade de Nay : 05 59 13 22 40

Le Lieutenant Derinck a conclu : « Soyons moins égoïstes et surveillons aussi les maisons de nos voisins ou de notre quartier ».

Sachez aussi que si des colporteurs se présentent au nom de la Mairie chez vous, nous ne leur donnons jamais l'autorisation.

Demandez-leur toujours la carte de commerce si vous avez des doutes.

Elagage arbres, haies en bordure de voirie

Extrait de l'Arrêté Préfectoral- article 57 - du 3/7/64

Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales et des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux.

Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

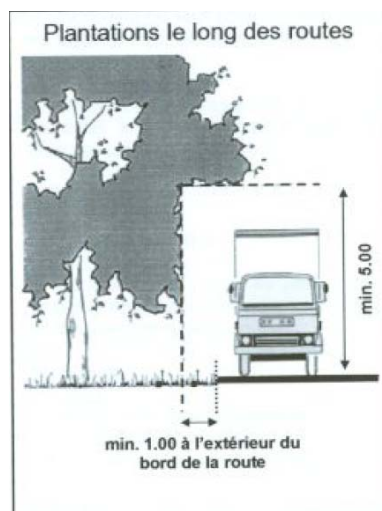
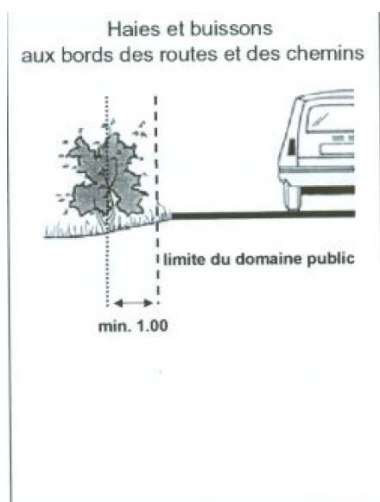
En bordure des **voies communales**, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, une mise en demeure d'élaguer pourra leur être notifiée par lettre. Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet au terme d'un délai d'un mois, la commune obligera les propriétaires riverains et leurs représentants à effectuer l'élagage par toutes les voies de droit.

En bordure des **chemins ruraux**, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage prévus ci-dessus peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires riverains.

En bordure des **voies départementales**, il est rappelé aux propriétaires riverains et à leurs représentants que le règlement ci-dessus s'applique. Ce règlement réglemente les plantations, la hauteur des haies vives, l'élagage et l'abattage des arbres le long du domaine public départemental.

Attention aux branches « mortes » ou qui menacent de tomber, votre responsabilité peut-être engagée !

Dans un même ordre d'idée, la signalisation routière doit rester visible et le propriétaire ou locataire doit tailler les haies en conséquence, si nécessaire. En cas d'incident ou d'accident la responsabilité pourrait être engagée !



Si possible bien sûr, un petit coup de balai et de nettoyage devant chez soi ne peut être que bénéfique pour tous et pour notre village.

N'attendons pas tout des employés communaux...

Nettoyage, élagage arbres, haies en bordure de ruisseaux, et rivières

Extrait du code de l'Environnement L.215.14

Le propriétaire riverain est tenu à un curage régulier pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelles, à l'entretien de la rive par élagage et recépage de la végétation arborée et à l'enlèvement des embâcles et débris, flottants ou non, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

L'article L.432.3 du Code de l'Environnement indique que les travaux dans le lit d'un cours d'eau, quel que soit son statut juridique sont soumis à autorisation au titre de la protection de la faune piscicole et de son habitat.

Enfin, la Loi du 16 septembre 1807 pose comme principe qu'il appartient aux propriétaires concernés d'assurer la défense de leurs propriétés contre l'action des eaux, quel que soit le statut du cours d'eau.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le projet de Conseil Municipal des jeunes se dessine.

Une rencontre avec les enseignants de l'école de Barzun a permis de mettre au point le projet.

Le Conseil Municipal des Jeunes sera formé dans le cadre d'un projet pédagogique entre les enseignants, l'Education Nationale et la Mairie.

CHIENS ERRANTS

Il est interdit de laisser divaguer les chiens, leurs propriétaires devront prendre toutes les dispositions utiles pour que leurs animaux ne puissent s'échapper des locaux ou terrains dans lesquels ils sont en liberté. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique sans être tenus en laisse. Il est interdit de laisser un chien faire ses excréments sur les terre-pleins, lieux de promenade, aires de jeux, voies publiques ainsi que sur les espaces verts. Lorsque, malgré les précautions prises, un chien fait ses besoins sur un trottoir ou autre lieu précité, la personne doit ramasser les déjections.

Il faut savoir également que les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

MATERIEL COMMUNAL

Je vous rappelle que le matériel communal est à votre disposition à la location (caution de 50€ chèque à l'ordre du Trésor Public - 2€/table et 0,30 €/chaise)

La commune dispose de 20 tables de 1.20 X 0.80 (soit 4 personnes) et 100 chaises.

Lors du retrait du matériel, il est convenu, entre la commune et le locataire, d'un horaire pour la restitution de celui-ci, **chacun devra respecter la date et l'heure fixée.**

Lors de la location de la salle polyvalente, le matériel est compris.

ALLO DOCTEUR

Beaucoup d'entre nous se posent des questions au sujet des gardes médicales des médecins libéraux la nuit et le week-end.

Depuis septembre 2004, la France est divisée en secteurs de garde. Notre secteur regroupe une vingtaine de communes dont le canton de Pontacq. La garde est assurée par un des quinze médecins du canton et soumise au volontariat, ainsi un médecin peut légalement refuser d'assurer des gardes

La garde est assurée le soir de 20 heures à minuit et le week-end du samedi 20 heures au lundi 8 heures. La période minuit – 8 heures est couverte par le SAMU avec ou non le médecin de garde s'il accepte (toujours le volontariat...), sachant que ce créneau relève en général d'une véritable urgence.

Le numéro d'appel est systématiquement le **15** : un médecin régulateur répond à votre demande et la traite

- Soit par simple conseil téléphonique
- Soit orientation vers le médecin de garde (appelé aussi médecin effecteur) avec lequel il vous met en relation téléphonique
- Soit envoi d'une ambulance privée ou du SAMU si problème sérieux ou urgence vitale

De toute façon, l'appel doit être géré et suivi par le médecin régulateur qui a été formé pour ce rôle

Un tableau de garde est établi par les médecins du canton, adressé au conseil de l'ordre, au centre régulateur (le fameux n° 15) et au Préfet. Celui-ci peut réquisitionner un médecin pour combler un « trou » sur ce tableau (cas du médecin non volontaire...). Ce système a pour but d'optimiser la qualité des soins au niveau du centre hospitalier et de limiter les actes des médecins libéraux à leur réelle compétence et surtout mieux gérer les véritables urgences.

Dans tous les cas, pendant les heures de garde, **en composant le 15**, vous serez immédiatement en contact avec un médecin qui sera le plus compétent pour traiter votre appel selon sa gravité.

CENTRE DE LONG SEJOUR DE PONTACQ-NAY

L'ACCUEIL DE JOUR :

Ouverture : Lundi, mercredi et vendredi sur le site de Nay
Mardi et jeudi sur le site de Pontacq

Horaires : 10h – 16h45

Ce centre accueille quotidiennement 8 personnes âgées de plus de 60 ans atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés.

Les locaux sont indépendants des structures de soins et organisés autour d'une salle de vie centrale ouverte sur un espace cuisine. Le centre d'accueil dispose également d'une salle d'activités modulable en salle de repos et d'espaces verts.

Il propose des activités de stimulation sensorielle (chants, écoute musicale) de stimulation corporelle (gym douce, atelier de relaxation) et des activités de la vie quotidienne (atelier cuisine, jardinage) encadrées par une équipe compétente.

Il constitue également une réponse adaptée aux familles qui grâce à ce mode d'accueil peuvent profiter d'un moment de répit.

Où s'adresser :

- Centre d'accueil de jour de Nay : 05.59.13.45.49
- Cadre de santé : 05.59.61.04.37

L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE :

Durée de Séjour : De 2 jours à 2 mois consécutifs (selon la disponibilité)

L'hébergement temporaire s'adresse aux personnes âgées dont le maintien à domicile est momentanément compromis en raison de besoins ponctuels (travaux dans le logement, absence de l'entourage familial)

Il propose un lieu sécurisant encadré par du personnel compétent. La prise en charge médicale est assurée par le médecin traitant de la personne âgée.

La réservation d'un séjour s'effectue auprès du secrétariat médical de Pontacq : 05.59.82.53.11

Ou du cadre responsable : 05.59.82.53.15

LES DOCUMENTS A CONSERVER

SANS LIMITE DE DUREE

- Le livret de famille
- Le testament
- Les documents relatifs aux successions
- Les copies et extraits d'acte de naissance
- Le contrat de mariage et les documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs
- Les jugements d'adoption
- Le jugement prononçant le divorce ou la séparation de corps
- Les certificats et carnets de vaccination
- Les pièces relatives à un grave accident ou à un accident de travail
- La carte de groupe sanguin
- Les contrats d'assurance couvrant la responsabilité automobile et professionnelle :
- Les avis de paiement des allocations chômage

TRENTE ANS

- Tout document relatif à votre union dans le cadre de l'union libre.
- Les documents relatifs à votre vie professionnelle : contrats de travail et lettres d'engagement, lettres de licenciement, les doubles ou les reçus pour solde de tout compte, les certificats de travail, les avis d'arrêt de travail en cas de maladie ou d'accident, le bulletin de versement des prestations de la sécurité sociale
- Les frais de réparations diverses effectués par un artisan inscrit au registre des métiers
- Le solde d'un compte bancaire

DIX ANS

- Les factures des agents immobiliers
- Les factures de réparations diverses
- Dans le cadre de travaux, les éléments suivants ; commande, contrat, réception de travaux, dommages et malfaçons relevés, factures des entrepreneurs et architectes
- Le règlement, les comptes, la correspondance et les procès-verbaux des assemblées générales dans le cadre de la copropriété
- Les talons des chèques et relevés de comptes bancaires et postaux

CINQ ANS

- Les factures d'énergie (EDF / GDF)
- Les honoraires des notaires
- Le bail de location (cinq ans à compter de la cessation d'occupation du logement)
- Les quittances de loyer
- Les justificatifs de paiement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

QUATRE ANS

- Les factures d'eau
- Les preuves de paiement des contrats d'assurance vie et assurance décès
- Les éléments relatifs au règlement d'un capital assurance décès en votre faveur

TROIS ANS

- Les déclarations de revenus ainsi que les justificatifs de réductions et déductions demandées dans ces déclarations, les avis d'imposition et les justificatifs du règlement des impôts
- Les avis de redevance audiovisuelle et les justificatifs de son paiement
- Les justificatifs des documents ayant servi au calcul des cotisations de sécurité sociale ou allocations familiales

DEUX ANS

- Les quittances de cotisations d'assurances
- Le double des courriers de résiliation des contrats d'assurances et l'accusé de réception
- Les courriers échangés avec les assurances dans le cadre des règlements de sinistres
- Les pièces relatives aux taxes et frais engagés dans le cadre de l'accès ou cession de propriété
- Les avis de paiement des allocations familiales
- Les décomptes de remboursement de prestations d'assurance maladie et assurance maternité
- Les avis de versement du capital décès
- Les ordonnances médicales

UN AN

- Les avis d'impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière) et la justification du paiement
- Les factures de téléphone
- Les certificats de ramonage

ECOLE DE BARZUN

Une rentrée un peu particulière cette année à l'école de Barzun : En effet un groupe de 10 enfants est entré en Petite Section maternelle. Bienvenue donc à ces petits bout' de chous.. Cette classe comprend également 8 MS, 3 GS et 2 CP.

L'équipe enseignante se compose de Mlle Zuccarello Magali, directrice, de Mme Cathy Casiot, nouvelle enseignante à Barzun, qui accueille dans sa classe 18 élèves du CE1 au CM2.

M. Eric Laville vient compléter l'équipe. Il est titulaire du poste de Brigade (remplaçant dans d'autres écoles) rattaché à l'école.



La parole aux associations

Avec l'Association des Parents d'élèves...

Suite à la réunion de rentrée scolaire, le mardi 29 septembre 2009, les parents présents se sont retrouvés pour l'assemblée générale de l'APEA.

Ils ont élu le nouveau bureau : M. Thierry GASNET en reste le président, M. BERGERET Sébastien le vice-président. Mlle LAFITTE Marion devient la nouvelle trésorière épaulée par Mme BERMUDEZ qui demeure la trésorière adjointe. Mme CABRESIN Vanessa conserve sa place de secrétaire du bureau, secondée par son adjointe, Mlle NICOLAS Christine.

La carte de membre est maintenue à 8 € les amis de Barzun qui souhaitent nous rejoindre sont les bienvenus !

Un bilan des activités de l'année scolaire écoulée a été établi.

De nouvelles activités suivront, à commencer par la sortie du vendredi 25 Septembre à la « Cueillette de l'Aragnon » où les enfants se sont amusés à ramasser les pommes. Ils ont appris à les reconnaître et se sont régalés autour d'un crumble et de jus de pommes frais qu'ils ont dégustés.

Le projet suivant est la vente du calendrier de l'école, donc il est fort possible que les élèves frappent à votre porte pour vous le proposer !

Cette année encore, les projets promettent d'être intéressants !

Avec le Trinquet « le Carambo »

LE CARAMBO informe que suite à son Assemblée Générale d'octobre 2009, la composition du Conseil d'Administration est désormais le suivant :

Président :	Gilles BARRERE
Vice-Président	Jean-Pierre HOURCASTAGNÉ
Trésorier	Sébastien LABISTE
Trésorier Adjoint	Jean Pierre CAZABAN
Secrétaire	Claude LAGUES
Secrétaire Adjoint	Marc CAZABAN
Administrateurs :	Jean-Louis LABORDE, Francis SOUBIELLE, Patrice GRIMAUD.

Le Trinquet est ouvert aux adhérents

Du Lundi au Vendredi à partir de 18h00

Le Samedi et le Dimanche matin à partir de 9h00

Bibliothèque municipale

Nous disposons de 1400 livres et documents dont 250 livres neufs renouvelés 3 fois/an par la bibliothèque départementale.



Heures d'ouverture:

les mercredis de 17H à 18H
les dimanches de 10H à 11H

N'hésitez pas à nous rendre visite.

Gymnastique : « Pass'sport détente »

PASS'SPORT DETENTE a bien repris son activité en septembre, le bureau est inchangé
Présidente Chantal BENAZETH, Trésorière Danièle LACOSTE, Secrétaire Ingrid DARASPE.

Les cours sont toujours assurés par Annick PENOUILH tous les lundis de 20h à 21h30 à la Salle des Sports

C'est avec plaisir que nous avons noté que notre association compte plus d'adhérents que l'année passée (anciennes et nouvelles nous ont rejoint, ainsi que deux courageux messieurs pour leur seconde année)

Nous envisageons des sorties à la Piscine de Nay (aqua-gym) et séances thalassothérapie (Aquensis à Bagnères)

Les inscriptions peuvent se faire même en cours de saison.

Pour tout renseignement :

- Chantal 06 70 43 91 38
- Danièle 05 59 53 55 32
- Ingrid 06 13 60 02 91



Téléthon 2009

Une première réunion a eu lieu le 20 octobre à la Mairie ou toutes les associations de BARZUN avaient été convoquées. Trois Associations étaient présentes : les Parents d'Elèves, les Aînés et la Gym

Nous envisageons de faire un repas le dimanche 6 décembre, animé par un Karaoké
La Mairie est partie prenante (salle, tables, chaises ...) et notre cuisinière en chef sera Chantal Seguin.

Une prochaine réunion aura lieu début novembre, nous comptons sur les bonnes volontés pour finaliser cette manifestation

Comité des fêtes

L'équipe du Comité des fêtes de Barzun vous annonce que la fête locale est programmée pour le week-end du 23 & 24 janvier 2010.



Le bureau a été renouvelé lors de la dernière Assemblée Générale :

Présidente : Sandra Sarthou
Vice- Présidente : Elodie Lacote
Trésorier : Thibault Lahourcade
Secrétaire : Julie Couret

Le programme des fêtes vous sera communiqué en temps utile.
Un bal des enfants sera organisé pendant les vacances de Noël

Les Aînés de Barzun



Le Bureau de l'Association « LES AINES DE BARZUN » est, depuis la dernière Assemblée Générale, composé ainsi :

Présidente : Michèle DEHAINE
Secrétaire : Annie OUSTALET
Trésorière : Nicole DELIENCOURT
Membres : Bernard CAZABAN-CARRAZE, Madeleine CLAVERIE, Jean-Louis LABAT, Monique LABORDE, Monique LAFON-PUYO, Maurice MINVIELLE, Marie-France POCQ, Madeleine SABATTE, Pierre THEAS.

Toute personne qui le désire peut venir s'ajouter à cette liste et proposer des animations.

Merci à ceux qui nous aident régulièrement lors de nos activités.

Le **loto** d'automne se fera le **mardi 24 novembre à 14h30** à la Salle des Sports, famille et amis seront les bienvenus !

En décembre, ce sera le **goûter** récréatif de Noël et en janvier, la **Galette** des Rois qui vous seront proposés. Une journée d'**excursion** est envisagée pour le printemps prochain.

Chacun peut participer aux activités, dès lors qu'il atteint son 60ème anniversaire dans l'année, et évidemment, conjoints et famille sont invités !

Alors, n'hésitez pas à venir passer de bons moments avec l'association !